

# ASSEMBLÉE NATIONALE

28 mars 2024

---

ACCROÎTRE LE FINANCEMENT DES ENTREPRISES ET L'ATTRACTIVITÉ DE LA  
FRANCE - (N° 2321)

Non soutenu

## AMENDEMENT

N ° CF47

présenté par

M. Philippe Brun, M. Baptiste, M. Mickaël Bouloux et Mme Pires Beaune

-----

### ARTICLE 10

I. – À la première phrase de l'alinéa 20, après le mot :

« de »,

insérer les mots :

« l'intégralité de ».

II. – En conséquence, à la seconde phrase du même alinéa, procéder à la même insertion.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement des députés Socialistes et apparentés vise à assurer que les assemblées des sociétés cotées soient diffusées dans leur intégralité, sans que ne puissent être effectuées de coupes ou de montage visant à camoufler certains moments de l'assemblée.